

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
Du 27 septembre 2016**

L'an deux mil seize, le vingt-sept septembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **M. BOUCHARD Jean-Louis**, Maire.

Présents : Mmes FERREIRA DE SOUZA Nicole. LEPETZ Joëlle. MM. BOUCHARD Jean-Louis. BOUCHARD Laurent. BOUCHER Eric. DUCREUX Philippe. GERRIET Grégory. MARESCHAL Christophe. MARY Georges. SUDEIX Franck. VOISIN Jean-Marc.

Absents excusés : MM. AMPRINO Richard (procuration à Mme FERREIRA DE SOUZA Nicole). MARION Cédric (procuration à M. BOUCHARD Jean-Louis). DAILLY Christophe.

Secrétaire : Monsieur MARESCHAL Christophe.

**1/Modification du montant de la subvention accordée à la coopérative scolaire d'ABERGEMENT LA RONCE
DE-01-27-09-16**

Le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 26 juillet 2016 attribuant une subvention de 35 € par élève. Il s'avère que durant l'exercice 2016, la commune a réglé des frais de transport des élèves, pour un montant de 664.00 € alors qu'ils relevaient de la Coopérative scolaire.

Il convient donc de régulariser cette dépense en la diminuant le montant de la subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

► **DÉCIDE**, par 9 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE (Mme Joëlle LEPETZ, M. Jean-Marc VOISIN) et 2 ABSTENTIONS (M. Grégory GERRIET, M. Philippe DUCREUX), de diminuer le montant de la subvention de la Coopérative scolaire de l'école d'Abergement la Ronce de 664.00 €.

**2/Admission en non-valeur des créances logement boulangerie et local commercial
exercices antérieurs
DE-02-27-09-16**

Le Maire rappelle à l'assemblée que lors de l'adoption du budget primitif 2016, des crédits avaient été inscrits à la fois sur le budget communal et sur le budget boulangerie afin de solder les créances de la boulangerie pour un montant de 7 832.10 € et du logement occupé par les époux SEGER-BARATA pour un montant de 4 146.73 €. La Trésorerie Municipale du GRAND DOLE demande que ces écritures soient formalisées par une délibération.

Le Conseil Municipal, après délibération,

► **DÉCIDE**, à l'unanimité, de solder les créances de la boulangerie, budget 267 Boulangerie, pour un montant de 7 832.10 € et du logement occupé par les époux SEGER-BARATA, budget 201 Commune, pour un montant de 4 146.73 €.

► **DIT** que les crédits nécessaires ont été prévus au chapitre 65 des budgets primitifs 267 – Boulangerie et 201 - Commune.

**3/Fixation loyer appartement 2 rue de Damparis
DE-03-27-09-16**

Le maire rappelle à l'assemblée que, lors de la séance du 26/07/2016, il avait été évoqué la possibilité de louer le rez-de-chaussée de la maison sise 2 rue de Damparis à Monsieur AMIOT Joël, actuellement hébergé dans la salle de convivialité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

► **PREND CONNAISSANCE** de la situation précaire de Monsieur AMIOT Joël et **DÉCIDE**, par 12 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (Mme Joëlle LEPETZ) de louer le rez-de-chaussée de la maison sise 2 rue de DAMPARIS moyennant un loyer mensuel de 270.00 €, à compter du 01/10/2016.

**4/Complément récompenses aux examens jusqu'au baccalauréat
DE-04-27-09-16**

Le Conseil Municipal complète sa délibération du 26 juillet 2016 par laquelle il décidait de récompenser les élèves reçus aux examens de 2016 en y ajoutant les élèves dont les noms suivent :

ENTREE EN 6^{ème} : 20 Euros

DAILLY Léana.

BREVET DES COLLÈGES : 25 Euros

BAILLY Julien, DAILLY Tony, DE HARO Laurie,
FEVRE Louis, GUYON Julie, LOUIS Cyrielle, PAILLOT Emma,
SIMONNET Béverlie, VACHEY Léa.

CERTIFICAT DE FORMATION GENERALE : 25

Euros

Pour mémoire.

C.A.P. : 25 Euros

DOUSSOT Jordan.

B.E.P. : 35 Euros

BARBAUD Thomas, GUILLEMARD Julie.

BREVET PROFESSIONNEL : 35 Euros

PAULY Axelle.

Certificat de fin d'Études Professionnelles Secondaires :

35 Euros

Pour mémoire.

BACCALAUREAT : 50 Euros

FEVRE Léa, PERRIN Alana, LOUIS Clara,
BARTHELEMY Mélanie, GUYON Charlotte, BESANCON Shannon.

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif
2016, chapitre 67.

5/Acceptation d'un remboursement d'assurance
DE-05-27-09-16

Le Maire indique à l'assemblée que l'assurance de la commune a transmis un chèque d'un montant de 1 351.00 € correspondant aux dommages subis sur la porte automatique du hall de la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

► **ACCEPTTE**, à l'unanimité, le remboursement de l'assurance, soit somme de 1 351.00 € correspondant aux dommages subis sur la porte automatique du hall de la mairie.

► **AUTORISE** le Maire ou son représentant à procéder au recouvrement de cette somme.

6/Élection de Miss Franche Comté le samedi 22 octobre 2016 : gestion de l'événement
DE-06-27-09-16

Madame Nicole FERREIRA DE SOUZA, Adjoint au Maire et Responsable de la Commission FÊTES, rappelle à l'assemblée que l'élection de Miss Franche-Comté aura lieu dans la salle des fêtes le 22 octobre 2016.

Elle rappelle que les manifestations précédentes de 2014 et 2015 ont remporté un franc succès.

Les Conseillers Municipaux disponibles et intéressés pour la préparation de cette manifestation sont invités à se faire connaître. Deux personnes sont nécessaires.

MM. Franck SUDEIX, Georges MARY, Laurent BOUCHARD seront présents vendredi 21 octobre 2016 le soir.

MM. Eric BOUCHER, Laurent BOUCHARD seront présents samedi 22 octobre 2016 le midi et le soir.

7/Réfection de l'appartement sis 8 rue de Damparis (murs – sols- chauffage – salle de bains)

DE-07-27-09-16

Monsieur Georges MARY, Adjoint, rappelle à l'assemblée que les mesures d'expulsion concernant Mme et M. DURAND Leslie et Dimitri étant terminées, il convient de remettre en état le logement. Plusieurs devis vous sont proposés pour assurer sa réfection et permettre une nouvelle location.

A/ MURS – PLAFONDS – PORTE D'ENTRÉE ET GARDE-CORPS

- POLYPEINT : 7 041.10 € TTC
- SOCIETE DOLOISE DE PEINTURE : 5 427.92 € TTC

-
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

► **DÉCIDE**, à l'unanimité, de confier à l'entreprise SOCIÉTÉ DOLOISE DE PEINTURE les travaux relatifs à la réfection de la peinture des murs, plafonds, porte d'entrée et garde-corps moyennant un coût TTC de 5 427.92 €.

► **DIT** que les crédits seront prélevés sur l'opération 104 - LOGEMENTS LOCATIFS - du budget primitif 2016.

B/ CHAUFFAGE et EAU CHAUDE SANITAIRE :
Mise en place d'une PAC AIR/EAU et d'un chauffe-eau électrique en remplacement de la chaudière gaz vétuste

- ADS CHAUFFAGE : 8 653.26 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

► **DÉCIDE** à l'unanimité, de reporter cette question à une prochaine séance en attente d'un autre devis.

C/ MISE EN ACCESSIBILITÉ SALLE DE BAINS

- ADS CHAUFFAGE : 5 303.76 € TTC
- BONNIN : 2 915.00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

► **DÉCIDE**, à l'unanimité, de reporter cette question à une prochaine séance en attente d'autres devis. A savoir deux devis pour une douche à l'italienne, deux devis pour receveur de douche.

8/Mise en accessibilité de la salle de bains de l'appartement n° 6 rue de Damparis (occupé par Mme et M. DONARD Michel)

DE-08-27-09-16

Monsieur Georges MARY, Adjoint, rappelle à l'assemblée qu'un appartement de la Résidence du Canal nécessite une mise en accessibilité de la salle de bains eu égard aux difficultés rencontrées par ses occupants pour utiliser la baignoire.

Il donne lecture de deux devis, à savoir :

- ADS CHAUFFAGE : 4 248,97 € TTC
- BONNIN : 4 158.00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

► **DÉCIDE**, à l'unanimité, qu'un complément de devis sera nécessaire et **AUTORISE**, le Bureau Municipal à choisir l'entreprise la mieux disante.

► **DIT** que les crédits seront prélevés sur l'opération 106 – RÉSIDENCE DU CANAL - du budget primitif 2016.

9/Modification mode de chauffage appartement 8 rue de Samerey

DE-09-27-09-16

Monsieur Georges MARY, Adjoint, rappelle à l'assemblée qu'actuellement l'appartement sis 8 rue de Samerey est chauffé via une chaudière électrique qui semble consommer de manière excessive. Afin de mettre ce logement à la location, il serait souhaitable d'envisager le changement du mode de chauffage. Il propose le remplacement de la chaudière électrique par une PAC AIR/EAU de 11 kw.

L'entreprise MOLIN, ayant réalisé l'installation de ce mode de chauffage, a été contactée afin d'établir une offre mais ne souhaite pas reprendre la chaudière électrique.

Il donne lecture d'un devis, à savoir :

- ⊖ ADS CHAUFFAGE : 6 496.38 € TTC (le prix indiqué tient compte de la reprise de la chaudière électrique existante)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

▶ **DÉCIDE**, à l'unanimité, de confier à l'entreprise ADS CHAUFFAGE les travaux relatifs à la fourniture et la mise en place d'une pompe à chaleur Air/Eau en lieu et place de la chaudière électrique moyennant un coût TTC de 6 496.38 €.

▶ **DIT** que les crédits seront prélevés sur l'opération 104 - LOGEMENTS LOCATIFS - du budget primitif 2016.

10/Approbation du dossier de consultation des entreprises pour la viabilisation de l'impasse des Grilles

DE-10-27-09-16

Le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 14 juin 2016 confiant au Bureau d'Etudes VERDI INGÉNIERIE la maîtrise d'œuvre pour les travaux de viabilisation de l'impasse des Grilles.

Le bureau d'études VERDI INGENIERIE a réalisé le projet ainsi que le dossier de consultation des entreprises qui a été examiné par le Bureau Municipal.

Le Conseil Municipal

▶ **APPROUVE**, à l'unanimité, le Projet Définitif réalisé par le bureau d'études VERDI INGENIERIE se rapportant à la viabilisation de l'impasse des Grilles.

▶ **AUTORISE**, à l'unanimité, le lancement de la consultation des entreprises.

▶ **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif 2016 – Opération 108 – VOIRIE – RÉSEAUX DIVERS.

11/Point sur la rentrée scolaire septembre 2016

DE-11-27-09-16

Monsieur Philippe DUCREUX, Conseiller Municipal en charge des AFFAIRES SCOLAIRES, donne lecture de la répartition des effectifs à la rentrée scolaire de septembre 2016, à savoir :

- Classe de Petite et Moyenne Sections : 18 élèves dont 9 élèves en Petite Section et 9 élèves en Moyenne Section,
 - Classe de Grande Section et Cours Préparatoire : 22 élèves dont 12 élèves en Grande Section et 10 élèves en Cours Préparatoire,
 - Classe de CE1 – CE2 : 19 élèves dont 11 élèves en CE1 et 8 élèves en CE2,
 - Classe de CM1 – CM2 : 25 élèves dont 22 élèves en CM1 et 3 élèves en CM2,
- Soit un total de 84 élèves.

Il informe l'assemblée que pour la rentrée scolaire 2018/2019, l'école d'ABERGEMENT LA RONCE rentrera dans le champ d'action de la carte scolaire. Par conséquent, il y aura menace de fermeture de classe. En effet, la moyenne par classe risque d'être inférieure à 28 élèves car 22 élèves partiront en 6^{ème}.

Le Conseil Municipal,

► **PREND ACTE** desdits effectifs à la rentrée scolaire 2016-2017.

12/Emploi jeune sport mutualisé avec les communes de Damparis et Saint Aubin DE-12-27-09-16

Monsieur Eric BOUCHER, Conseiller Municipal en charge des Sports, rappelle à l'assemblée sa délibération en date du 28 septembre 2015 acceptant la mutualisation de l'emploi d'avenir sport avec les communes de DAMPARIS et SAINT-AUBIN. Le Football Club d'ABERGEMENT LA RONCE a demandé le renouvellement pour l'année 2016-2017 de l'emploi jeune sport (contrat d'avenir) mutualisé avec les communes de DAMPARIS et SAINT AUBIN. Le temps de travail (35 heures par semaine) et le salaire est donc pris en charge respectivement par les 3 communes.

Ce contrat d'avenir est financé à 75% par l'état. Il reste à la charge des communes un coût de 734.00 € mensuel (584.00 € de charges et 150.00 € de frais de gestion administrative de l'association emploi sport

39 ; la mission Locale pour l'Emploi de DOLE étant chargée de l'accompagnement).

La participation annuelle de la commune d'ABERGEMENT LA RONCE s'élèverait à 2 936.00 € et serait versée sous forme de subvention au Football Club d'ABERGEMENT LA RONCE.

Monsieur Loïc ROUSSEY a montré durant la saison 2015-2016 de réelles compétences au niveau administratif avec le montage du dossier Groupement « JURA STAD'FOOT ». Il devient donc le correspondant direct avec les autorités du District et de la Ligue. Ses missions consistent à gérer les équipements et infrastructures des 3 clubs, assurer la gestion des documents administratifs du Groupement, s'assurer que toutes les catégories Jeunes soient encadrées par au moins 2 éducateurs pendant les entraînements et matchs, gérer les plannings (plateau, match, absences), assister aux réunions du district et de la ligue, encadrer l'équipe U18 du Groupement Jeune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

► **DÉCIDE**, à l'unanimité, de poursuivre le principe de mutualisation de l'emploi d'avenir sport avec les communes de DAMPARIS et SAINT AUBIN.

► **DIT** que la participation de la commune d'ABERGEMENT LA RONCE, soit 2 936.00 €, sera versée au Football Club d'ABERGEMENT LA RONCE sous forme de subvention pour moitié sur l'exercice 2016 (1 438.00 €) et le solde sur l'exercice 2017.

► **DIT** que les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 65 du budget primitif 2016 et prévus au budget primitif 2017.

13/Renouvellement d'une demande de scolarisation d'un élève à l'école publique de Saint Aubin

DE-13-27-09-16

Monsieur Philippe DUCREUX, Conseiller Municipal, en charge des AFFAIRES SCOLAIRES, donne lecture à l'assemblée d'un courrier émanant de Madame BONTINCK Johanna et Monsieur ZEC Romain, domiciliés 8 rue de Tavaux et sollicitant la prorogation de l'inscription de leur fille, ZEC Jade, née le 03/09/2008, élève en CE2, à la rentrée de septembre 2016 à l'école publique de Saint-Aubin.

Il indique que la reconduction est obligatoire pour cette élève puisqu'elle est en cours de cycle et est donc en droit de terminer le cycle dans l'école où elle l'a commencé.

Le Conseil Municipal, après délibération,

► **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'autoriser Madame BONTINCK Johanna et Monsieur ZEC Romain à poursuivre la scolarité de leur fille ZEC Jade, née le 03/09/2008, élève de CE2, à l'école de Saint-Aubin à la rentrée scolaire 2016/2017.

14/Information sur une demande d'intention d'aliéner DE-14-27-09-16

Le Maire informe l'assemblée qu'il est saisi d'une déclaration d'intention d'aliéner sur la parcelle AE n° 392 sise 39A rue du Centre d'une surface totale de 1 582 m².

Le Conseil Municipal, après délibération,

► **PREND ACTE**, à l'unanimité, que le droit de préemption n'a pas à être exercé sur la parcelle AE n° 392 sise 39A rue du Centre.

15/QUESTIONS DIVERSES :

Lecture de trois courriels des ambassadrices du tri du SICTOM de Dole qui indiquent les résultats individuels relevés sur le terrain dans les bacs d'Emballages Ménagers Recyclables (couvercle jaune ou bleu) des habitants. Ces contrôles ont eu lieu le 1^{er} août 2016, le 16 août 2016 et le 29 août 2016.

Lecture d'une lettre de remerciements de Madame C. VIENNET, Présidente du Foyer Coopératif du Collège Jean Jaurès de Damparis pour la subvention allouée.

Redevance incitative : la production d'ordures ménagères dans le Jura est de 166 kg par habitant alors qu'elle est de 200 kg par habitant dans les autres départements. Le SICTOM demande un espacement des levées de bacs, une sensibilisation du grand public. La décision sera prise au prochain Conseil Communautaire.

Monsieur Eric BOUCHER fait un compte-rendu sur le dispositif « Voisins Vigilants ». La réunion d'information aura lieu le mardi 11 octobre 2016 à 18h30. Les personnes devront s'inscrire sur la plateforme web www.voisinsvigilants.org. Il s'agit d'une surveillance citoyenne, les adresses e-mail sont non publiques.

Séance levée à 21 h 10



Le Maire,

Jean-Louis BOUCHARD

